

CHU de Nantes  
**livret d'information**

# Centre référent des troubles d'apprentissage

CRTA – Hôpital femme-enfant-adolescent  
7 quai Moncousu – 44093 Nantes Cedex 1  
tél. 02 40 08 43 09

mail: [crta@chu-nantes.fr](mailto:crta@chu-nantes.fr)

[www.chu-nantes.fr](http://www.chu-nantes.fr) > saisir «CRTA» dans le moteur de recherche

## Qu'est-ce qu'un trouble d'apprentissage ?

Un trouble d'apprentissage se définit généralement par une **perturbation durable des acquisitions dans une ou plusieurs disciplines scolaires**, à savoir :

- la lecture,
- l'orthographe,
- les mathématiques.

De manière plus large, le trouble d'apprentissage peut aussi résulter d'une perturbation durable du développement cognitif de l'enfant comme l'acquisition :

- du langage oral,
- des praxies (activités gestuelles),
- des capacités de traitement visuel et de repérage dans l'espace,
- de la mémoire,
- de l'attention,
- des fonctions exécutives (capacités à s'organiser par exemple).

Le trouble d'apprentissage est à différencier d'un retard qui est un décalage transitoire.

## Dans quel contexte se présente un trouble de l'apprentissage ?

→ Après **une souffrance cérébrale acquise**, par exemple après une prématurité, une souffrance périnatale, un traumatisme crânien, une épilepsie, une tumeur cérébrale, une infection (méningite, encéphalite), une maladie vasculaire. Plusieurs secteurs du développement cognitif et affectif peuvent être affectés et se répercuter sur les capacités d'apprentissage.

→ Dans le cadre **d'un trouble du développement** (c'est-à-dire en l'absence de facteur neurologique acquis comme décrit précédemment), avec deux types de troubles :

– **Les troubles spécifiques**, qui correspondent à une perturbation durable et structurelle (liée à un développement anormal de certaines régions du cerveau). Ces troubles peuvent toucher le langage oral (**dysphasie**), le langage écrit (**dyslexie-dysorthographe**), le calcul (**dyscalculie**), l'activité gestuelle (**dyspraxie, trouble de l'audition centrale**) ou l'attention et les fonctions exécutives (**trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité par exemple**). Ces troubles doivent survenir en l'absence de trouble sensoriel, psychiatrique, de déficience intellectuelle ou de carences éducatives graves.

– **Les troubles d'apprentissage dans un contexte médical identifié** (*neurofibromatose de type 1, hypothyroïdie, X fragile, syndromes micro-délétionnels, myopathie de Duchesne...*) ou **non** (*retard mental inexpliqué*).

Dans tous les cas, on observe une perturbation du développement neuropsychologique et des apprentissages scolaires / professionnels. L'identification de troubles d'apprentissage nécessite une évaluation précise inscrite dans une démarche clinique pluridisciplinaire.

→ **Trouble d'apprentissage dans un contexte psychologique :** un trouble d'apprentissage peut également s'observer dans un contexte de troubles psychiques (troubles de l'humeur, troubles des conduites, trouble de la personnalité, etc.), relevant d'un parcours de soin différent lié à la pédopsychiatrie.

## Que propose le centre référent des troubles d'apprentissage ?

Le centre référent des troubles d'apprentissage (CRTA) des Pays de Loire est un lieu de consultation pluridisciplinaire, rattaché au service de pédiatrie du CHU de Nantes.

Le CRTA ne propose pas une évaluation de première intention, ni de prise en charge thérapeutique aux enfants.

Nos missions sont regroupées autour de quatre axes :

- 1 Assurer une mission d'expertise diagnostique auprès d'enfants, âgés de 5 à 15 ans, avec ou sans antécédent médical, présentant des troubles d'apprentissage complexes et/ou sévères.**

*Le CRTA s'adresse à des enfants qui présentent des troubles d'apprentissage sévères, complexes et durables, pour lesquelles des investigations ont déjà été menées en amont par des équipes de proximité réparties sur la région Pays de la Loire.*

- 2 Apporter un appui dans la coordination des soins (conseils, informations...) aux familles et aux professionnels de proximité par la cellule pluridisciplinaire de coordination de soins.**

*→ écoute, aiguillage et accompagnement des familles sur le parcours de soin en amont et en aval du diagnostic :*

### Accompagnement ponctuel

- écoute privilégiée,
- aiguillage vers des professionnels de proximité,
- conseils sur le parcours de soin de l'enfant,
- demande de bilans au CRTA,
- informations diverses,
- etc...

### Accompagnement spécifique

- contacts réguliers avec les familles en attente d'un bilan au CRTA ou en difficulté, ainsi qu'avec les professionnels qui suivent l'enfant,
- aide à la mise en place des prises en charge,
- aide dans les démarches administratives,
- aide sociale,
- guidance pour la mise en place d'aides techniques.

→ *accompagnement et travail en réseau avec les professionnels de proximité :*

### Accompagnement des professionnels de proximité

#### **quoi ?**

- aiguillage sur le parcours de soin d'un enfant,
- accompagnement et réflexion sur les pratiques pédagogiques mises en œuvre auprès des élèves,
- échanges sur les pratiques (rééducatives et/ou thérapeutiques),
- aide à l'organisation d'équipes de proximité de niveau 2.

#### **comment ?**

- permanence téléphonique pluridisciplinaire : le jeudi après-midi de 13h à 16h,
- concertations pluridisciplinaires autour de dossiers difficiles : un créneau mensuel (jeudi après-midi),
- expertise de dossiers de première demande en équipe pluridisciplinaire,
- réunions interprofessionnelles départementales annuelles sur le parcours de soin des enfants présentant des TA dans les Pays de la Loire (avec étude de dossier l'après-midi).

→ *recueil épidémiologique et recensement des besoins des acteurs du parcours de soin auprès de l'ARS.*

### **3 Participer à la formation des professionnels de santé et de l'éducation.**

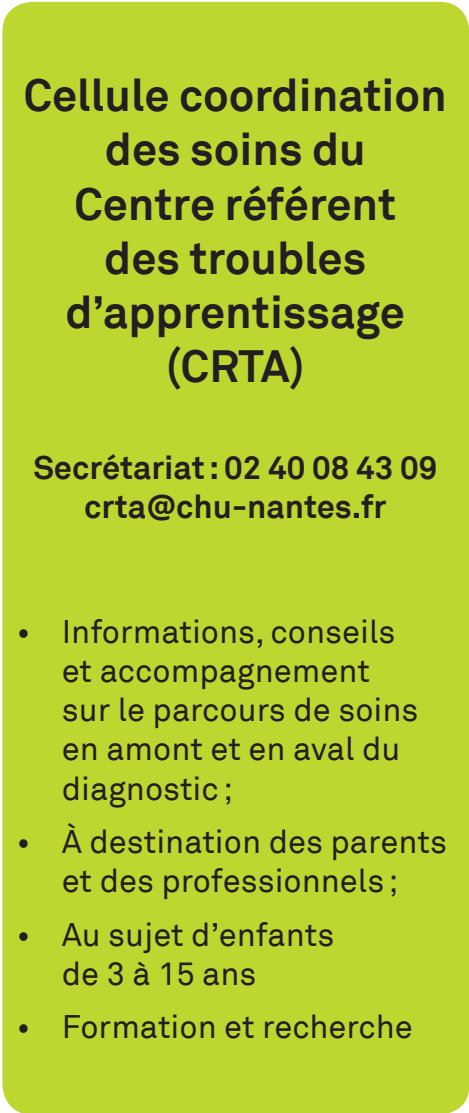
*Les formations proposées portent sur les différents champs des troubles d'apprentissages (TA). Ces formations sont ouvertes à tout public (professionnels, associations de familles).*

→ voir site internet pour plus d'informations.

### **4 Développer la recherche clinique, en lien avec l'université d'Angers (laboratoire de psychologie des Pays de la Loire, EA 4638, LUNAM université Angers Nantes).**

→ voir site internet pour plus d'informations sur les projets de recherche clinique en cours.

## *Le parcours de soins en Pays de la Loire*



**Cellule coordination  
des soins du  
Centre référent  
des troubles  
d'apprentissage  
(CRTA)**

**Secrétariat : 02 40 08 43 09  
crta@chu-nantes.fr**

- Informations, conseils et accompagnement sur le parcours de soins en amont et en aval du diagnostic ;
- À destination des parents et des professionnels ;
- Au sujet d'enfants de 3 à 15 ans
- Formation et recherche

Difficultés d'apprentissage repérées par les parents, le médecin traitant, l'enseignant, l'orthophoniste, le psychologue, le psychomotricien, etc.

*Niveau 1*

Consultation avec un médecin de proximité (médecin scolaire, pédiatre, médecin de rééducation fonctionnelle, etc.) +/- bilan pluridisciplinaire de proximité (orthophonique, psychologique, psychomoteur...)

*Niveau 2*

Diagnostic établi d'un trouble d'apprentissage non sévère

Prise en charge par les professionnels de proximité

Suspicion d'un trouble sévère et/ou complexe des apprentissages

Dossier adressé au Centre référent des troubles d'apprentissage (CRTA)

**CHU DE NANTES**

*Niveau 3*

- étude des demandes par une équipe pluridisciplinaire
- suivie ou non d'un bilan pluridisciplinaire (cellule diagnostique)

## Une équipe de professionnels à votre écoute

*Chef de service, coordinateurs, neuropédiatre, assistante sociale, enseignants spécialisés, ergothérapeute, neuropsychologues, orthophonistes, psychomotricien, secrétaires.*



***Professionnels, vous pouvez nous contacter  
lors de notre permanence le jeudi entre 13h et 16h  
Tél. 02 40 08 43 09***

*L'équipe peut être sollicitée pour aborder la situation d'un enfant présentant des difficultés / troubles d'apprentissage (prises en charge éducatives et/ou thérapeutiques, conseils pédagogiques, démarches auprès de la MDPH...).*

*Si l'enfant a été reçu au sein du CRTA, il est possible d'échanger autour des différents bilans réalisés, sous réserve de l'accord des parents.*